



Himali aide aux enfants du Népal

## BULLETIN D'ADHESION

Chers amis,

La cotisation n'est pas obligatoire, elle est juste indispensable. Pour vous c'est l'occasion de donner un peu à l'association, pour faire beaucoup. En adhérant vous nous accompagnez dans le choix de nos actions auprès des populations népalaises et vous nous aidez à pérenniser des projets importants pour les enfants du Népal, concernant leur scolarité, leur vie de tous les jours, leur avenir. Les cotisations comme les dons sont déductibles de vos impôts à hauteur de 66 % dans la limite des 20 % de votre revenu imposable.

Nous vous remercions pour votre geste de soutien et nous continuerons à vous informer de nos actions.

.....

Compléter ce document et le renvoyer à :

« Himali, aide aux enfants du Népal »

161 bd amiral de Grasse

83200 Toulon

Oui, j'adhère à l'association et je règle ma cotisation de 30 euros.

Oui, je veux recevoir un reçu fiscal.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Date :

Signature :